

La lettre du SNUipp Isère

Lundi 23 juin 2008

Version pdf ici : <http://38.snuipp.fr/spip.php?article501>

Merci de communiquer cette lettre aux collègues de l'école

Sommaire

- Base élèves : non aux sanctions
- 60 heures : décidément le pilote a disparu
- Ouvertures/fermetures de classes : CTP le jeudi 26 juin
- Second mouvement : CAPD le vendredi 27 après-midi

■ Base élèves :

Base élèves : non aux sanctions à l'encontre des directeurs.

C'est une semaine agitée et consternante à bien des égards qui vient de se dérouler.

En voici un bref résumé, attention, c'est compliqué !

■ Lundi 16 au matin, des directeurs, qui avaient jusqu'à présent refusé d'assister aux formations spécifiques « Base élèves » imposées par l'IA étaient à nouveau convoqués à l'Inspection académique. Ils avaient reçu leurs convocations par lettre recommandée.

- Ce jour là, les délégués du personnel du SNUipp et du PAS, en accord avec les collègues concernés, avaient décidé d'être présents à l'inspection pour les soutenir. Ils avaient également convoqué une conférence de presse. Des déclarations syndicales ont été lu et transmises à la presse.

- L'IA a reçu une délégation mais n'a pas voulu en démordre : ou bien les directeurs entraient dans la formation et dans BE, ou bien il constaterait qu'ils ne remplissent pas, selon lui, leur tâche de direction.

- Les directeurs présents sont finalement entrés à 10h30, après la levée, particulièrement musclée par les forces de police du blocage mis en place par le collectif contre « Base élèves ». Il leur restait une heure de formation pendant laquelle ils ont gardé le silence.

■ Le lendemain, l'IEN adjoint à l'IA a apporté lui-même des convocations aux collègues qui ne s'étaient pas rendu à la formation la veille. Leurs écoles se situent à plus de 30 km de Grenoble !

Deux de ces collègues ont donc eu droit à une formation de rattrapage le jeudi suivant (avec deux formateurs pour elles toutes seules).

■ Pour une troisième, c'est plus compliqué : cette collègue, qui prend sa retraite à la fin de l'année est en arrêt maladie depuis lundi 16 juin. L'IA a donc diligenté une contre-visite médicale pour, c'est ce qu'il a expliqué à Marie-Laurence Moros, secrétaire départementale de la FSU, quand elle l'a appelé jeudi 19 à ce sujet, vérifier que cette collègue était bien malade, assurant dans la même conversation qu'elle partirait en formation Base élèves le jour de son retour de congé même si celui-ci coïncide avec son dernier jour d'activité en classe !

Nous avons déjà expliqué à plusieurs reprises combien l'état moral de nos collègues soumis à des pressions inouïes pour rentrer dans base élèves pouvait être inquiétant. Nous l'avons dit à l'IA lors de notre rencontre avec lui ce lundi 16 ; sa réponse a été sans ambiguïté : pour lui, une seule solution pour surmonter ce malaise : obéir sans état d'âme.

Cette collègue doit donc partir à la retraite sans dire au revoir à ses élèves, à ses collègues et aux parents d'élèves de son école. C'est une bien singulière façon qu'à l'IA de remercier une fonctionnaire pour toute une carrière consacrée à ses élèves, à leurs familles et à l'école publique.

Mais la semaine n'était pas terminée !

■ Le jeudi 19, trois collègues (à notre connaissance) recevaient une lettre recommandée les invitant à venir consulter leur dossier professionnel en vue de la mise en place d'une procédure éventuelle de retrait d'emploi qui sera proposée à la CAPD du 27 juin. Cela parce qu'ils ne sont pas rentrés avec suffisamment d'empressement dans Base élèves.

Le SNUipp dénonce avec force de tels agissements et demande la levée de toutes les sanctions vis-à-vis de nos collègues. Nous envoyons une lettre à l'Inspecteur d'académie en ce sens. Elle sera rapidement disponible sur notre site.

En parallèle, notre secrétaire national, Gilles Moindrot, intervient auprès du ministère pour demander la levée de toutes les procédures de retrait de salaire ou d'emploi de direction à l'encontre de nos collègues.

Nous invitons également les délégués du personnel des autres syndicats siégeant à la CAPD de vendredi prochain, à une intersyndicale, afin de définir au mieux une position commune pour défendre ces collègues.

ATTENTION :

- **Si vous êtes concerné, ne restez pas seul, contactez le SNUipp**
- **Si vous avez connaissance de collègues inquiétés de cette manière, informez nous, en urgence à snu38@snuipp.fr**

Une conférence de presse se tiendra à l'issu de cette CAPD, nous y rendrons compte des décisions que l'IA aura prises.

Ces collègues mènent un combat collectif. Nous devons toutes et tous être solidaires. Nous vous demandons d'être attentifs aux messages que nous enverrons dans la semaine.

■ 60 heures : le pilote a bel et bien disparu

Le mardi 3 juin, lors de la CAPD, le SNUipp a interrogé l'inspecteur d'académie au sujet de l'organisation des 60 heures. L'IA avait alors parlé de 30 heures devant les élèves. Certains IEN faisaient passer des messages bien différents.

Nous ne comprenons absolument pas ce qui se passe : maintenant certains IEN affirment en réunions de directeurs qu'il n'y a aucun décret. Ils affirment également que l'intégralité des 60 heures doit être effectuée devant les élèves. Nous ne pouvons imaginer qu'ils ne sachent pas que le ministre a signé les décrets en mai.

*Le décret dit : « **soixante heures consacrées à de l'aide personnalisée ou à du travail en petits groupes, notamment en maternelle, auprès des élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages et au temps d'organisation correspondant.** »*

Gilles Moindrot, secrétaire national du SNUipp va également intervenir auprès du ministère pour indiquer qu'en Isère il semble particulièrement compliqué d'appliquer les décrets ministériels.

La situation est tellement confuse que nous pouvons craindre que des modifications interviennent encore et encore.

Il est totalement impossible de travailler dans de telles conditions, d'autant plus que nous ne sommes pas les seules parties prenantes : modification d'horaires d'ouvertures des écoles, des horaires de travail des personnels municipaux, des ramassages scolaires...

Informez-nous de tout dysfonctionnement.

■ Carte scolaire : CTP le jeudi 26 juin

Le CTP, dit d'ajustement, à l'issu duquel l'IA prendra les décisions d'ouvertures et de fermetures de classes aura finalement lieu **le jeudi 26 juin**.

Renvoyez-nous impérativement l'enquête carte scolaire qui vous est parvenue dans le dernier Écho des cours par retour.

■ Second mouvement : CAPD vendredi 27 juin après-midi

La CAPD qui est consultée pour le second mouvement, les inéats/exéats, les passage dans la hors classe, la liste d'aptitude pour passer professeur des écoles et les retraits d'emploi de direction se tiendra le 27 juin. Les résultats seront connus à l'issue de la CAPD (heure inconnue). Les résultats du mouvement seront accessibles pour les syndiqués avec leur numéro d'adhérent au même moment.

Ne pas répondre directement à ce message mais à snu38@snuipp.fr